

N° 2024-097

OBJET :

*Transport scolaire – Nouveau tarif
pour l'offre Scolaire + proposée par
la Région à compter de l'année
2024-2025*

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Les Gets, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 mai 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :27
pour :27
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Josette VERNET à Jean-François BERGER,
- par Patrick BÉARD à Bernard FOURNET,
- par Myriam LEFANT à Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire les tarifs en vigueur pour les cartes de transport scolaire :

- pour les élèves à destination des établissements secondaires :
 - 1 enfant : 60 euros
 - 2 enfants : 110 euros
 - 3 enfants et plus : 135 euros
- pour les élèves à destination des écoles maternelles et primaires
 - 1 enfant : 25 euros
 - 2 enfants : 50 euros
 - 3 enfants et plus : 75 euros
- frais de retard (par famille) : 40 euros
- édition de cartes supplémentaires : 15 euros

Elle précise que la Région propose, à compter de la rentrée 2024, le service Scolaire + qui permet de voyager sur le réseau cars Région pour 20 € par an. Cette offre est réservée aux élèves ayants droit bénéficiant du transport scolaire régional et il leur suffit de souscrire à l'abonnement au moment de l'inscription au transport scolaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide d'ajouter un tarif de 20 euros, à compter de l'année scolaire 2024-2025, pour l'abonnement à l'offre Scolaire + proposé par la Région,
- maintient les autres tarifs en vigueur,
- autorise Madame la Présidente à signer un avenant à la convention de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires passée entre la CCHC et la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD